Procès-verbal du Conseil d'Administration
du samedi 6 mai 2023 à 9h30 aux Jardins de l'Anjou à La Pommeraie (49)

PV adopté et publié le 03/10/2023

Présents (24) : ARDOUIN Franck-Olivier - AUGER Jean Marc – CRANIER Marion - DÉSARMÉNIEN Pascale - GALLO Gérard - GILET Danielle - HEBEL Jo - HÉNONIN Denis - HÉNONIN Sylvie - HOUDBINE Michel - HUAULMÉ Alexis - LAHAIE Julien - LARCHER Serge - MOREAU Jean-Pierre - MOREAU Stéphane - PÉARD Dominique - PORTIER Jéromine - RÉMOND Anne - RICHARD Annaïck - SIONNEAU Pierre - SOMMEREISEN Jean-Philippe - VERMEIL Corinne - VRAUX Cécile - ZONZON Régine.
Assistent : CHEVET Nathalie (secrétaire de séance) - KNOCKAERT Jean-Christophe – POISSENOT Alain (représentant CTA) - PICHON Stévann.
Excusés (3) : GAILLARD Florence – LAHAIE Claire - MATHIS Didier.

1. Informations du Président

Point présenté par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue

On ne peut que se satisfaire de l'augmentation du nombre de licenciés. La barre des 500 000 licenciés a été franchie. Merci aux clubs pour tout le travail effectué, c'est une satisfaction collective. Le défi sur l'avenir reste à construire, notamment sur les infrastructures pour accueillir le handball, les nouveaux handballs. Un travail est à faire notamment autour des licenciés de 12/14 ans et du handball « adolescent », complexe à gérer dans les clubs.
Passé l'âge de 30 ans, les licenciés quittent leur club : comment les fidéliser ?

Tour de table :

Serge LARCHER :
À la demande d'autres ligues (foot, basket…), qui s'inquiètent de la réduction des financements de la Région (financement des équipements supprimé), une table ronde va être mise en place pour rencontrer la présidente de Région et ainsi évoquer les dysfonctionnements. La date doit être fixée rapidement, car si remaniement ministériel il y a, la Présidente de la Région, Mme Christelle MORANÇAIS semble être en passe de devenir ministre.

Annaïck RICHARD :
L'ANS PSF est en cours. Pour l'ANS Emploi : seulement 2 dossiers seront acceptés, les critères sont très chargés...
Beach Hand : le Comité Sarthe s'est engagé. Pour l'année prochaine, il serait bien que tous les comités s'organisent pour entrer dans la démarche.
Hand à 4 : les comités ont été relancés pour engager une équipe. La fédération organise un grand tournoi Hand à 4 à destination des comités.
Labels : la date de validation a été repoussée au 16 mai.
Appel à projet Hand pour Elles : un club a reçu 1 000 €, ainsi qu'une invitation à la Coupe de France.

Marion CRANIER :
Les intercomités à La Flèche se sont bien passés.
Problème de connexion en revanche lors des intercomités N-1 à Segré
A l'ordre du jour : le remplacement des 2 postes alternants.

Anne RÉMOND :
L'arrêt maladie d'Annita est prolongé d'un mois.
Pour le remplacement de Charles, CTF au Pôle Espoir masculin, nous avons reçues 6 candidatures. Les entretiens auront lieu le 1er juin.

Jéromine PORTIER :
La réunion avec les Services Civiques au Vendéspace, en amont du match de l'Equipe de France Féminine, s'est bien passée.

Pierre SIONNEAU :
Les championnats se terminent la semaine prochaine.

Carquefou est relégué de N2F en N3F.
1 descente de national en masculin (SL Aubigny Moutiers), peut-être 2, et 3 sont encore possibles. Il reste 2 journées.
Les Finales de la Coupe des Pays de la Loire se dérouleront cette année à Brissac Quincé (club de l'ES AUBANCE).
Les Finales des Intercomités ont été placées à la même date que celles de la Coupe.
Quand les départements ont des sélections de joueurs, la COC souhaiterait en être informée.
La saison se termine le 14 mai, ce qui a surpris les clubs, qui s'attendaient à une fin de championnat fin avril !

Gérard GALLO :
Un appel à candidature sera lancé pour intégrer une nouvelle administratrice. En 2024, le Bureau Directeur ne repart pas. Il faudra donc préparer cette saison son remplacement.
La clôture ANS est le 9 mai. Il est surprenant que ce sujet ne soit pas à l'ordre du jour du CA. On voudrait connaître le projet ANS 2023 du territoire. Les actions ont-elles été réalisées ?

- ➔ La campagne ANS n'étant pas terminée, ce sujet n'est donc pas à l'ordre du jour de ce CA, mais le sera au prochain Comité Directeur du 24 mai, veille du COPIL ANS.
- ➔ Les bilans doivent être déposés. Sur la somme globale, 25 % doivent être dirigés vers les féminines, pas plus de 15 % vers le PPF.
- ➔ Le bilan de la Ligue va au COPIL national.

Alain POISSENOT :
La saison se termine bientôt, il reste encore 2 grosses journées. Lors des week-ends prolongés, les désignations deviennent difficiles.
Les Coupes ne sont pas toujours simples à désigner non plus.
La CTA prépare la saison prochaine. Une réunion de travail avec les comités est prévue le 30 mai, pour discuter du projet d'arbitrage : renforcement du rôle des comités à la CTA et comment faire le meilleur maillage possible pour assurer la formation des JAJ.

Dominique PÉARD :
Satisfait de l'équipe en place. Beaucoup d'interventions de Manue et Guillaume, sur du Baby notamment.

Michel HOUDBINE et Jean-Christophe KNOCKAERT :
Pôle : le remplacement de Charles est en cours. Problématique rencontrée sur l'hébergement et l'internat au pôle. Il n'y a pas assez de places pour tout le monde.
Suite à la réunion avec les parents du pôle garçon cette semaine, la plupart découvrait ce qu'était un pôle ! Cette réunion sera donc mise en place à l'entrée au pôle.
ETR : les opérations de détection sont en cours. Le pourcentage de détection est plus important.
ITFE : démarrage de la formation continue par apprentissage. Une visio est programmée avec l'IFFE, les clubs et les licenciés intéressés le 10 mai prochain.
Nous devons être garants que les personnes exercent bien le métier d'éducateur de handball à l'issue de la formation. On se doit d'être sélectif et de tenir les emplois. Dans les 18 mois suivant la formation, 80% des personnes formées doivent avoir un emploi. Il faudra éviter les clubs qui renouvellent à chaque fin de période leurs apprentis, sans embauche ces derniers.
Nous devons revenir sur les habitudes de travail, en vue de l'audit Qualiopi. Si on n'obtient pas cette certification, on ne percevra plus d'aide publique.
Le CFA de la Fédération nous permet de percevoir la taxe d'apprentissage. On peut flécher la taxe vers le handball.

Selon Gérard GALLO, le groupement d'employeurs, déjà évoqué par le passé, pourrait intéresser plusieurs clubs, qui sont à la limite de pouvoir embaucher… Le comité pourrait embaucher et mettre à disposition le salarié pour ses clubs. Certains domaines le font (tel que le tennis par exemple), pour soulager les clubs qui ne sont pas prêts à être employeurs.

- ➔ Une réflexion est en cours pour accompagner les clubs en ce sens. Trouver le financement pour les clubs qui se lancent dans l'emploi et les aider à se structurer.
- ➔ Corinne VERMEIL précise que le comité 44 a créé un groupement d'employeurs. 2 éducateurs travaillent sur 6 clubs en tout. Il y a de bons retours et d'autres clubs tapent à la porte. La Ligue Occitanie a un groupement d'employeurs de 25 salariés.

Corinne VERMEIL et Jean-Marc AUGER :
Le Grand Stade « les P'tits princes » se déroulera le mercredi 31 mai. On retrouvera le stade de la Beaujoire l'année prochaine seulement.

Les Rencontres Handball du Grand Ouest ont eu lieu les 22 et 23 avril derniers. 16 équipes ont participé : 8 équipes de hand adapté et 8 de hand fauteuil. C'était un bon moment convivial, avec des matchs intéressants.
La Ligue a été bien représentée suite à l'appel à projet Lidl lancé par la fédération : Allonnes / Sablé / Ste Luce.
L'emploi ESQ, occupé par Emmanuelle GUYOMARCH, à notre disposition est un ajout important pour la gestion de la commission. Sa mission va se compléter avec le para-hand et la délégation obtenue avec la fédération (Hand Fauteuil + Hand Sourd). Un groupe de techniciens s'est créé pour voir comment s'organiser.
L'IHF et l'EHF sont en désaccord sur le para : hand à 4 ou hand à 6 ? Statu quo pour l'instant… Une Coupe de France sera mise en place. En national, on poursuit le hand à 6.
Emmanuelle et Corinne sont référentes paralympiques auprès du comité paralympique français.
Une formation de Coach Hand Fauteuil est en projet à la rentrée.
Partenariat avec fondation AXA atout cœur pour l'achat de fauteuils.
Stade de sensibilisation pour montrer la pratique du Hand Fauteuil et aller dans les centres de rééducation et de pratiques.

Le comité 44 a déménagé fin mars à Sautron. Le quartier Bellevue, où est située l'actuelle Maison des Sports, est en cours de rénovation. Nos lieux de stockage nous avaient été supprimés et nous avions dû acquérir 4 box pour stocker notre matériel. Par ailleurs, la sécurité était compromise dans le quartier de Bellevue, aussi bien pour les salariés que pour les élus. Le comité a donc fait l'achat de locaux, à Sautron. Les nouvelles coordonnées seront transmises à la Ligue.

Danielle GILET et Vincent DE SINGLY :
5 014 licenciés : l'objectif des 5 000 licences est atteint, ce dont on peut être fiers ! Le comité avait mis en place la gratuité de la part comité pour toute nouvelle licence. La 5 000e licenciée est une femme de St Pierre du Chemin. Elle sera récompensée.
Le Grand Stade « Les Petits Princes des sables » auront lieu en juin.
Le Comité Départemental va également déménager. Le Conseil Départemental récupère la Maison des Sports et projette de la délocaliser au Vendespace. Franck TENIER revient au Comité. Philippe MAINGOURT, ancien président de la COC Départementale, est devenu le secrétaire administratif du comité, en remplacement de Myriam et Evelyne.

2. Statistiques

Point présenté par Jean-Pierre MOREAU – Président de la Commission des Statuts et des Règlements

29 625 licenciés, soit + 7% par rapport à l'année dernière. Hausse dans toutes les catégories, surtout chez les -12 ans. Mayenne et Maine et Loire sont un peu en baisse. Le nombre de licences féminines a dépassé l'avant COVID. On n'a pas atteint les 30 000 licenciés espérés, ni rattrapé les chiffres de 2018/2019 et 2019/2020.

Les licences loisirs et baby hand ne font pas l'objet de feuilles de match, il n'y a donc pas de contrôle pour ces catégories. Or, il semblerait que certains clubs encaissent la cotisation sans saisir la licence dans gest'hand…

- ➔ Alexis demande à avoir la liste des clubs concernés pour les informer des risques encourus. On doit rappeler la démarche et l'engagement pénal des dirigeants, la responsabilité du club étant engagée en cas d'accident.
- ➔ Important de sensibiliser les clubs sur leurs responsabilités comme le souligne Franck-Olivier ARDOUIN. Dans un autre domaine, un club a reçu un courriel pour avoir utilisé une image non libre de droit. Les clubs doivent être sensibilisés à l'utilisation de ces images. Une information de la fédération a été faite, il faut la transmettre aux clubs.
- ➔ Informations à transmettre à l'AG.

Gérard GALLO intervient sur l'examen des licences, notamment suite à la qualification automatique des licences restées à l'état « finalisées » dans les clubs. Le fait de qualifier automatiquement ces licences est abusé. On ne connait pas le motif, le licencié en question n'a peut-être pas payé sa cotisation... ?

- ➔ Des rappels ont été envoyés aux clubs pour faire le point sur ces licences non qualifiées et ont été avertis de cette démarche.

3. Représentants de la Ligue à l'AG fédérale

Point présenté par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue

Lors de l'Assemblée Générale de la FFHandball qui aura lieu les 12 et 13 mai 2023 à la MDH à Créteil, Alexis HUAULMÉ ne pourra pas rester à la totalité de l'AG. Pour cette raison, il propose que le délégué officiel de la Ligue soit Julien LAHAIE, Secrétaire Général de la Ligue.

Décision :
Proposition validée avec 25 voix pour.

4. Étude des vœux fédéraux

Point présenté par Jean-Pierre MOREAU – Président de la Commission des Statuts et Règlements

Le document « Spécial AG » envoyé par la fédération ne traite pas des vœux validés par le CA fédéral des 24 et 25 mars derniers. Ils ont simplement été mentionnés dans le « spécial hand info AG FFH », mis en ligne le 4 mai dernier...
Les remarques émises par les ligues n'ont pas été prises en compte.

Les principaux changements :
Arbitrage : on ne peut plus être arbitre avec une licence loisir, il faudra dorénavant avoir une licence joueur.

- ➔ Michel : au niveau national, c'est obligatoire, pas au niveau territorial. Point à vérifier.
- ➔ Jean-Philippe : l'exigence médicale n'est pas appliquée, notamment l'harmonisation des exigences selon l'âge du pratiquant.

Statuts : 2 postes sont réservés au CA fédéral pour les sportifs de haut niveau (1 homme/1 femme).

AG élective : en vertu de la loi mars 2022, les voix des clubs doivent représenter 50% des votes, les 50% restants sont au titre des ligues et comités.

Qualification des licences : les clubs qualifieront directement leurs licences, pour tous les dossiers de renouvellement n'ayant pas fait l'objet de modification de pièces.

- ➔ On a déjà qualifié les licences la saison passée, il ne devrait pas y avoir d'erreur.
- ➔ La ligue devra cependant organiser des contrôles aléatoires des licences.

Tarifs :
Augmentation des tarifs de 3% sur la part fédérale, en dehors des 6 € pour la maison du handball.

CMCD :
La fédération veut réintroduire des socles arbitrage pour les clubs nationaux. Soumis au vote.

- ➔ Alexis précise qu'il y a beaucoup de lobbying sur ce vote.
- ➔ Alain souligne les différences observées entre les territoires sur la formation des JAJ. En Pays de la Loire, les JAJ Club doivent venir en formation pour passer JAJT3. Or, certaines ligues basculent automatiquement leur JAJ club en JAJT3. Les clubs nationaux ne sont ainsi pas traités de la même façon selon les territoires. La CTA met en place des choses, répond aux objectifs fixés par la CNA et se retrouve pénalisée.

Obligation d'avoir un accompagnateur club sur la FDME, qui pourra arrêter le match, utiliser autant de temps mort qu'il le souhaite sans limitation de durée.

- ➔ Cette personne devra être certifiée pour agir auprès des JAJ. Les formations vont être revues, elles seront plus courtes et plus simples.

Application des mesures conservatoires lors d'un tournoi : La commission de discipline devra statuer dès le week-end suivant (article 9).

Article 22 sur les conventions : le nom du club porteur est inscrit en premier dans l'appellation de la convention, les sigles ne sont pas autorisés.

- ➔ Selon, Alexis, financièrement c'est aberrant. Les clubs qui se rassemblent ont une démarche marketing pour leur projet.
- ➔ Pierre précise qu'il est important d'avoir un repère géographique.
- ➔ Cela implique plus de charges pour les clubs, selon Stéphane, qui devront changer le logo du club, pour chaque équipe et chaque club en convention.

Accessions des ligues :

En masculin, chaque Ligue bénéficiera de 2 accessions de Prénational vers la N3, à partir de la saison 2023/2024, donc applicable en 2024/2025.

- ➔ Selon Alexis, c'est dans l'intérêt de notre territoire. Ces 2 accessions répondent à 2 enjeux :
  - plus de représentation des Pays de la Loire, plus de chances pour les autres clubs, autres que les clubs nantais ;
  - Répond à la volonté d'augmenter le niveau de jeu sur notre territoire.

Jean-Christophe ajoute un 3e argument important relatif aux joueuses de pôle, qui ont obligation de jouer en N2 sur le territoire. Actuellement, tous les clubs ne peuvent pas accueillir nos joueuses.

Décision :
Proposition pour avoir 2 accessions validée avec 25 voix pour.

Décision :
Proposition de remettre la CMCD arbitrage validée avec 25 voix pour.

Décision :
Proposition de hausse des tarifs de 3% hors 6€ MDH validée avec 11 voix pour, 10 contre, 4 abstentions.

L'inflation pour l'année 2022 est de 5,8%.
Serge propose de maintenir la différence entre le coût de la licence et les 6€ de la Maison du Handball.
Selon Stéphane, juridiquement et fiscalement parlant, la fédération a obligation de dissocier ces deux augmentations, les taux de TVA étant différents.

Décision :
Budget fédéral validé avec 24 voix pour, 1 contre.

5. Assemblée Générale de la Ligue

Point présenté par Julien LAHAIE – Secrétaire Général

Faire une AG dynamique est le maître mot. Il a fallu trouver un lieu adéquat, permettant à la fois de se réunir et de proposer des ateliers.
L'AG aura lieu sur le site du Gotha à Ancenis.
Un totebag et une clé USB seront offerts à chaque participant.
Installation du terrain de hand à 4.
Initiation/découverte des pratiques Handfit / Babyhand et Hand Fauteuil sur des créneaux de 45 minutes.

Mise en place d'ateliers de 35/40 minutes selon les thèmes proposés :

- Arbitrage
- Indemnisation des entraîneurs
- ANS PSF : montage des dossiers
- ITFE : devenir employeur
- ADN NORD : démo sur nettoyage des sols
- Beach : se lancer ! Paul Moriou, représentant de la Fédération, pourrait venir expliquer la pratique.

Déroulé de l'AG :

9h00 à 9h30 Accueil des clubs + Café + atelier découverte autour du BABY HAND

9h30 à 10h00	Début Assemblée Générale + discours du Président de la Ligue et des élus présents (1/2 max.) Annonce du quorum
10h00 à 10h45	Atelier 1
10h45 à 11h30	Atelier 2
11h30 à 12h30	Le Passé + récompenses partie 1
12h30 à 14h00	Apéritif + repas sous forme de buffet via un traiteur + atelier découverte Hand Fit (12h15-13h)
14h00 à 15h00	Récompenses partie 2 + Projets COC
15h00 à 15h45	Atelier 3
15h45 à 16h15	Pause + Atelier découverte autour du Hand Fauteuil
16h15 à 17h15	Récompenses partie 3 + Projets CTA
17h15 à 18h00	Point sur le projet immobilier Projet Tarifs 2023/2024 + Budget Prévisionnel 2023 Clôture de l'Assemblée Générale par le Président
18h00	Verre de l'amitié

Concernant les votes du passé relatifs aux rapports d'activité, il est proposé de ne faire qu'un seul vote, présenté par le Secrétaire Général de la Ligue.

Les membres du CA adopteront les rapports par voie électronique, n'ayant pas encore reçu à ce jour tous les rapports des commissions.

<u>Comptes de la Ligue présentés à l'AG :</u>

Stéphane MOREAU présente les comptes de la Ligue, tels qu'ils seront présentés à l'AG :

Ressources associatives

	2022	2021	Évolution
Concours publics et subv. d'exploitation	131 476 €	83 527 €	+57,4%
Cotisations des adhérents	1 135 332 €	453 382 €	+150,4%
Contributions financières	236 524 €	103 683 €	+128,1%
Total des ressources	1 503 332 €	640 592 €	+134,7%

Maintien subv région 42 K€
Subv ANS pour Emmanuelle : 2,5 K€ + Aides apprentissage : +12,5 K€
Hausse subv ANS passant de 29 K€ à 46 K€
Subv Région + dépt 44 pour match EDF nov 22 : 15 K€
Hausse des cotisations puisque fin gratuité sur renouvellements : 29 000 licenciés + 579 K€
Reprise frais d'affiliation : + 85 K€
Mutations : + 25 K€ - Amendes : + 17 K€
Baisse du CTI de 5 K€
Participation de la FFHB aux interpoles : + 137 K€

Activité de production / prestations

	2022	2021	Évolution
Prestations vendues	101 573 €	65 289 €	+55,6%
Production de l'exercice	101 573 €	65 289 €	+55,6%
Marge sur prestations	101 573 €	65 289 €	+55,6%
Taux de marge sur prestations	100%	100%	0

Formations : + 27 K€
Partenariats : + 4 K€
Plus de MAD : + 3 K€

Activité globale

	2022	2021	Évolution
Ressources associatives	1 503 332 €	640 592 €	+134,7%
Ventes de marchandises	19 334 €	0 €	
Prestations vendues	101 573 €	65 289 €	+55,6%
Activité globale	1 624 239 €	705 881 €	+130,1%
Contributions volontaires	230 197 €	174 378 €	+32%
Emplois contributions volontaires	230 197 €	174 378 €	+32%

Nos ressources sont en forte reprise avec :
- la fin de la gratuité des licences,
- la reprise quasi-normale des formations
- les recettes spécifiques à l'organisation des Interpoles masculins et du match de l'EDF féminin

Contributions volontaires correspondent à la valorisation du bénévolat sur la base des heures indiquées

Charges de fonctionnement

		% Produits
2022	431 247 €	26,55%
2021	151 063 €	21,4%
+185,5%	+280 184 €	

Produits d'exploitation : +130,1%

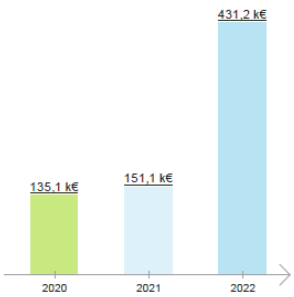

Reprise des dépenses avec la reprise quasi-normale des activités :
- Achats de vêtements et matériels pour pôles + coupes + arbitrage et stages + match EDF : + 31 K€
- Locations de salles et véhicules pour formations et Interpoles : + 5 K€
- Plus de recours aux MAD pour les stages notamment : + 10 K€
- Plus de médecins pour pôles : + 13 K€ et plus de formateurs + 27 K€
- Plus de récompenses - cadeaux -... : + 9 K€
- Plus de déplacements car fin Covid et frais hébergement et restauration + interpoles : + 205 K€

Impôts et taxes

		% Produits
2022	13 318 €	0,82%
2021	6 952 €	0,98%
+91,6%	+6 366 €	

Produits d'exploitation : +130,1%

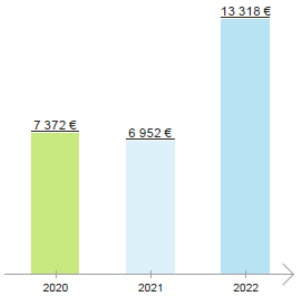

Reprise de la taxe sur salaires car plus exo pendant Covid comme en 2021 : + 6 K€

Charges de personnel

		% Produits
2022	443 530 €	27,31%
2021	292 924 €	41,5%
+51,4%	+150 606 €	

Produits d'exploitation : +130,1%

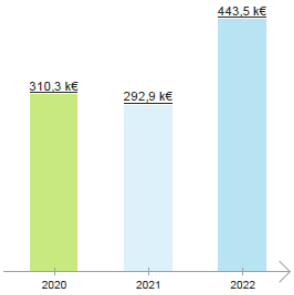

Hausse des salaires de 80 K€ car recrutement Fayssal en année complète, Emmanuelle, 2 apprentis + Adrien, Coralie passée à 80%
Hausse des charges sociales de 65 K€ car arrêt des exonérations Covid
Médailles du travail : 3 K€

Synthèse des charges de personnel

	2022	2021	Évolution	
Salaires bruts	334 058 €	253 880 €	+80 178 €	+31,6%
Charges sociales	95 620 €	30 561 €	+65 059 €	+212,9%
Taux de charges sociales	28,62%	12,04%	+16,6	
Autres charges du personnel	13 853 €	8 483 €	+5 370 €	+63,3%
Intérimaires	24 876 €	15 188 €	+9 688 €	+63,8%

Quelques emplois aidés en plus + Fayssal fin 2021 mais fortes aides sur charges sociales

PROVISIONS

	2022	2021	Évolution
Provision pour risque URSSAF	16 207 €	0 €	
Provision pour départ retraite	848 €	12 611 €	-93,3%

Provision constituée pour un potentiel risque URSSAF qui conteste les allègements dont nous avons pu bénéficier en période Covid en prétendant que nos activités n'étaient pas bloquées et donc que notre personnel pouvait travailler normalement. Nous contestons car nous sommes les seuls concernés

Aides financières

		% Produits
2022	62 034 €	3,82%
2021	82 747 €	11,72%
-25%	-20 713 €	

Produits d'exploitation : +130,1%

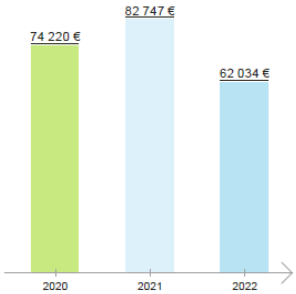

Moins de sommes reversées aux comités suite baisse CTI notamment

Autres charges d'exploitation

	2022	2021	Évolution
Q/P FFHB Mutations	59 694 €	43 218 €	+38,1%
Q/P FFHB MDH	176 988 €	156 054 €	+13,4%
Q/P FFHB Licences	443 971 €	105 724 €	+319,9%
Q/P FFHB Affiliations	31 504 €	31 921 €	-1,3%
Totaux	712 157 €	336 917 €	+111,4%

Reprise des cotisations bloquées en 2021

Résultat exceptionnel

		% Produits
2022	2 357 €	0,15%
2021	-76 424 €	-10,83%
	+78 781 €	

Produits d'exploitation : +130,1%

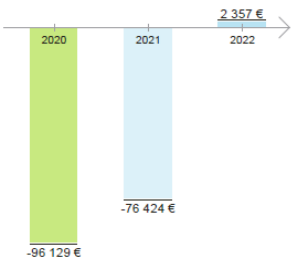

Perte exceptionnelle en 2021 en lien avec le plan de relance
En 2022, nous avons reçu une subvention AXA de 9 K€ dans le cadre d'un projet de financement de fauteuils. Ce produit exceptionnel sera donc à flécher dans l'affectation du résultat 2022

Compte de résultat

	2022	2021	Évolution
Ressources associatives	1 503 332 €	640 592 €	+134,7%
Chiffre d'affaires	120 907 €	65 289 €	+85,2%
Transferts de charges	18 621 €	29 412 €	-36,7%
Reprises sur provisions	0 €	0 €	
Autres produits d'exploitation	69 425 €	24 323 €	+185,4%
Total des produits d'exploitation	1 712 286 €	779 597 €	+119,6%
Achats consommés	23 355 €	7 961 €	+193,4%
Autres achats et charges externes	431 247 €	151 063 €	+185,5%
Aides financieres	62 034 €	82 747 €	-25%
Impôts et taxes	13 318 €	6 952 €	+91,6%
Charges de personnel	443 530 €	292 924 €	+51,4%
Reports en fonds dédiés	0 €	0 €	
Dotations aux amortissements	26 413 €	27 294 €	-3,2%
Dotations aux provisions	17 055 €	12 611 €	+35,2%
Autres charges d'exploitation	713 771 €	337 921 €	+111,2%
Total des charges d'exploitation	1 730 723 €	919 473 €	+88,2%
Résultat d'exploitation	-18 437 €	-139 876 €	+86,8%
Résultat financier	-672 €	-181 €	-271,3%
Résultat courant	-19 110 €	-140 057 €	+86,4%
Résultat exceptionnel	2 357 €	-76 424 €	
Résultat de l'exercice	-16 752 €	-216 481 €	+92,3%

Répartition du résultat 2022

	2022	2021	Évolution
Résultat activités courantes	-25 202 €	-214 788 €	+88,3%
Subvention AXA à flécher	9 000 €	0 €	
Résultat activités fiscalisées	-550 €	-1 693 €	+67,5%
Résultat de l'exercice	-16 752 €	-216 481 €	+92,3%

Repartons de votre résultat

Résultat de l'exercice 2022	-16 752 €
Charges sans décaissement de trésorerie	+43 468 €
Produits sans encaissement de trésorerie	0 €
Moins-values sur cessions d'immobilisations	0 €
Capacité à générer de la trésorerie	26 716 €

C'est ce que l'on appelle la C.A.F. ou Capacité d'AutoFinancement de l'entité

Les charges sans décaissement de trésorerie correspondent aux amortissements et à la provision URSSAF qui sont en moins du résultat mais sans sortie de trésorerie

Cette capacité doit être corrigée par l'ensemble de vos choix de financement

Besoins financiers : Ce qui est sorti

Report : 26 716 €

Investissements	0 €
Remboursements d'emprunts (Capital)	-149 779 €
Remboursements sur autres financements	0 €
Total sorti	-149 779 €

A reporter : -123 063 €

Aucun investissement cette année
Poursuite du remboursement du prêt pour le bâtiment. Reste 24,5 K€ et environ 21 mois
Remboursement d'un peu plus de 50% du PGE : Reste 114 K€ et environ 16 mois

Solde de trésorerie

Solde de trésorerie au 31/12/2021	649 469 €
+ Mouvements de trésorerie 2022	-123 689 €
Solde de Trésorerie au 31/12/2022	525 780 €

Trésorerie imapctée par perte de l'année et remboursement des prêts dont PGE

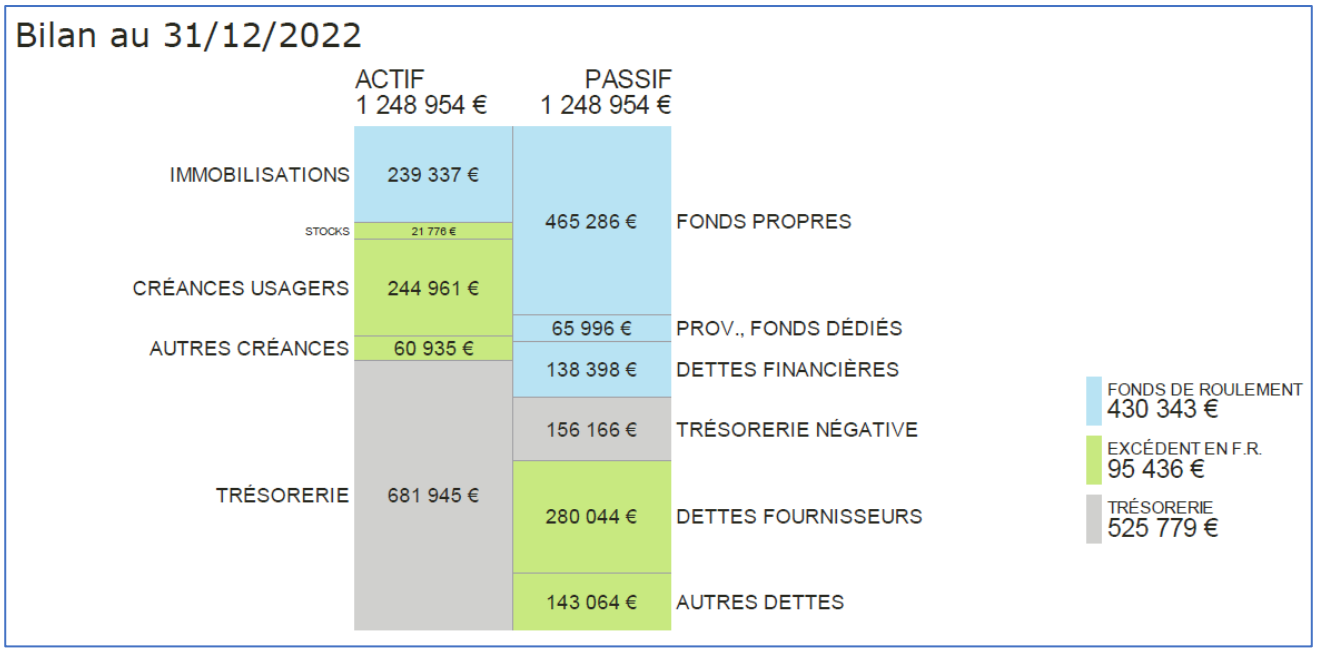

<u>Conclusion</u> :
L'année se termine par une perte d'environ 26 000 € hors aide spécifique.
Le nombre de licenciés a été au rendez-vous, tout comme les amendes malheureusement (+17 000 €).

Cependant, quelques points négatifs :

- Le gain estimé sur les Interpôles Masculins n'a pas été aussi important qu'espéré initialement (10 000 € en moins)
- Le bilan financier de l'ITFE est plus négatif que prévu, plus de formateurs (+15 000 €)
- La forte hausse des suivis des arbitres engendrant un surcoût de près de 10 000 €
- Les surcoûts médicaux des pôles (+10 000 €)
- Le gain sur le match de l'Equipe de France féminine de 3 000 € est insuffisant pour équilibrer l'événement

➔ Stéphane remercie Marie, qui a tenu seule les comptes cette année, suites aux arrêts d'Annita.

<u>Décision :</u>
Compte de résultat validé avec 25 voix pour.

<u>Vœu de Laëtitia Nantes :</u>

<u>Décision :</u>
Réponse au vœu de Laëtitia Nantes validée avec 25 voix pour.

<u>Projets :</u>
Le projet CMCD répond aux ajustements en lien avec les projets CTA et COC.
Les U19M sont considérés comme des adultes mais pas les U20F. Cette catégorie démarre dès 15 ans et lors de sa mise en place, la catégorie U20F était considérée comme une équipe jeune, c'était une condition mentionnée dans le règlement.

Changer l'ordre des projets dans le déroulé : 1. CTA 2. COC 3. CMCD.

Vincent DE SINGLY félicite le retour vers les comités pour travailler avec la CTA.

- ➔ Comme le précise Alexis, c'est une volonté fédérale de revenir en arrière. Les retours des ligues ont été entendus à ce sujet, réouvrir la capacité à travailler ensemble.

Plan d'arbitrage
Alain souligne l'importance d'harmoniser la dénomination des championnats pour faciliter la lecture des niveaux de jeu.
Alain rappelle la visioconférence du 30 mai avec le président et le représentant CTA des comités, pour organiser la nouvelle saison.

Décisions :
Projet CMCD validé avec 25 voix pour.
Projets CTA validés avec 24 voix pour, 1 abstention.
Projet 1 COC validé avec 25 voix pour.
Projet 2 COC validé avec 25 voix pour.
Projet 3 COC validé avec 22 voix pour, 3 abstentions.
Projet 4 COC validé avec 25 voix pour.
Projet 5 COC validé avec 25 voix pour.

Budget 2023
Recettes : 1 918 839 €.
Dépenses : 1 992 384 €.
Soit déficit prévisionnel de : –73 544 €.

Hausse des tarifs de 5,2 % correspondant à l'inflation.
Dépenses de la CTA avec plus de suivis des arbitres : + 70 000 €.
Frais de personnel : baisse des aides pour les apprentis de 2 000 €.
ITFE : effet négatif sur les recettes car les formations se déroulent sur 2 années.

Simulation du budget avec une hausse de licence de 1€, sauf les dirigeants → la perte estimée passerait à –46 700 €.
Pour une simulation avec +2€/licence → perte estimée réduite à –20 000 €.
Il faudrait augmenter les licences de 3€ pour être bénéficiaire.

Pour une licence à 10€, l'application de la hausse de +2 € et de l'inflation (soit 2,50 €) représente une augmentation de 25% du tarif. Pour une hausse de 3€, c'est 33% d'augmentation…

- ➔ Soit on décide d'augmenter les tarifs, soit on fait de grosses économies…

Tour des comités sur la gestion de leurs tarifs :
CD 44 : +2€/licence au titre de la contribution sur les salaires, avec la création du groupement d'employeurs.
CD 49 : hausse des licences d'1 € tous les ans, soit +4%. Les licences « Dirigeant » sont gratuites.
CD 53 : +1,50 €/licence. Les engagements ont été arrondis à l'euro supérieur.
CD 72 : pas de hausse sur les tarifs car très bon résultat cette année. Les licences Baby hand et Hand fit seront gratuites, à condition de mettre une personne en formation.
CD 85 : hausse de 5,2 % prévue revue à la baisse. Baisse du baby et hausse des adultes.

L'ITFE facture 12 € l'heure de formation pour un salarié et 4 € pour un bénévole. Comme le souligne Michel, il faudrait passer l'heure bénévole à 6,90 € pour équilibrer le budget. On peut aussi augmenter de 2 € de l'heure.

Selon Alexis, on est dans un tournant au niveau de la ligue, qui ne fait pas de folies… La gestion de la ligue est purement formelle. On a peu de moyens. Les responsabilités sont posées par le ministère des Sports et la fédération, et devraient augmenter… La ligue fonctionne avec l'argent public et l'argent des licenciés. Nous avons l'un des plus faibles montant de licence de France. Dans les autres disciplines, les licences sont également plus chères.

La plupart des clubs n'ont aucun scrupule à augmenter leur cotisation de 2 € en cas de besoin.

La problématique va être de convaincre les clubs à l'AG, surtout les clubs départementaux.

Serge préconise de ne pas comparer le prix des licences entre les disciplines, mais plutôt de les comparer sur le plan national, entre ligues de handball.

➲ Conclusion : Stéphane présentera le budget avec une hause de 2,50 €/licence et donc un déficit prévisionnel de –20 000 €.

Décisions :
Budget 2023 avec +5,2% pour inflation et +2 €/licence et présentation budget à –20 000 € validé avec 25 voix pour.

6. Prise en charge financière des tests médicaux à l'entrée du Pôle et du paquetage

Point présenté par Michel HOUDBINE – Élu référent ETR/Pôles/ITFE

Il est proposé que les tests d'entrée médicaux pour les jeunes rentrants au Pôle Espoir (environ 190 € par jeune), ainsi que la participation au paquetage de la Ligue (30 € par jeune) soient à la charge des familles.
Le budget du Pôle est d'environ 50 000 €.
Par année, on pourrait économiser 2 500 à 3 000 €/an, si les familles participaient.
Dans les autres ligues, les familles participent financièrement à la vie du Pôle (en Occitanie : 400€/an, en Bretagne : 500-700 €/an envisagés).

Dans beaucoup d'autres disciplines, les familles participent financièrement au Pôle Espoir. Les pôles ne font pas partie de l'enseignement, ils ne doivent pas obligatoirement être gratuits, comme tout établissement public.

Les 190 € demandés représentent le coût réel des examens médicaux effectués au Pôle. Ils ne sont pas remboursés car répondent à des objectifs de prévention.

Pour les familles en difficulté, les dossiers seront étudiés selon les cas.

Décision :
Proposition de participation financière validée avec 25 voix pour.

7. Récompenses territoriales

Point présenté par Julien LAHAIE – Secrétaire Général

Or Patrick MARAIS et Emeline BOUDÉ
Argent Serge GUIBERT – Annie BRARD – Didier HUBERT – Jean-Noël LECOSSIER.
Bronze → à voter électroniquement.

Décision :
Propositions de médailles Or et Argent validées avec 25 voix pour.

7. Compte rendu du Conseil du Territoire du 19 avril 2023

Point présenté par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue

Le Conseil du territoire est un organe de concertation et de travail, qui a vocation à faire des propositions.

Pour 2023, l'enveloppe du CTI est de 109 517 €, en hausse de 6 000 € (103 183 € en 2022).
Répartition en 2022 : 55% comités et 45 %.

	2022	2023
Auvergne-Rhône-Alpes	189 699 €	**186 100 €**
Bourgogne-Franche-Comté	118 144 €	**118 284 €**
Bretagne	118 029 €	**121 521 €**
Centre-Val de Loire	126 382 €	**115 323 €**
Corse	43 028 €	**44 995 €**
Grand Est	177 399 €	**171 538 €**
Hauts-de-France	121 765 €	**119 230 €**
Île-de-France	165 937 €	**164 219 €**
Normandie	115 471 €	**114 408 €**
Nouvelle-Aquitaine	116 747 €	**139 985 €**
Occitanie	165 247 €	**161 342 €**
Pays de la Loire	103 183 €	**109 517 €**
Provence-Alpes-Côte d'Azur	138 969 €	**133 538 €**
Total	1 700 000 €	**1 700 000 €**

Axe 1 – Performer sportivement

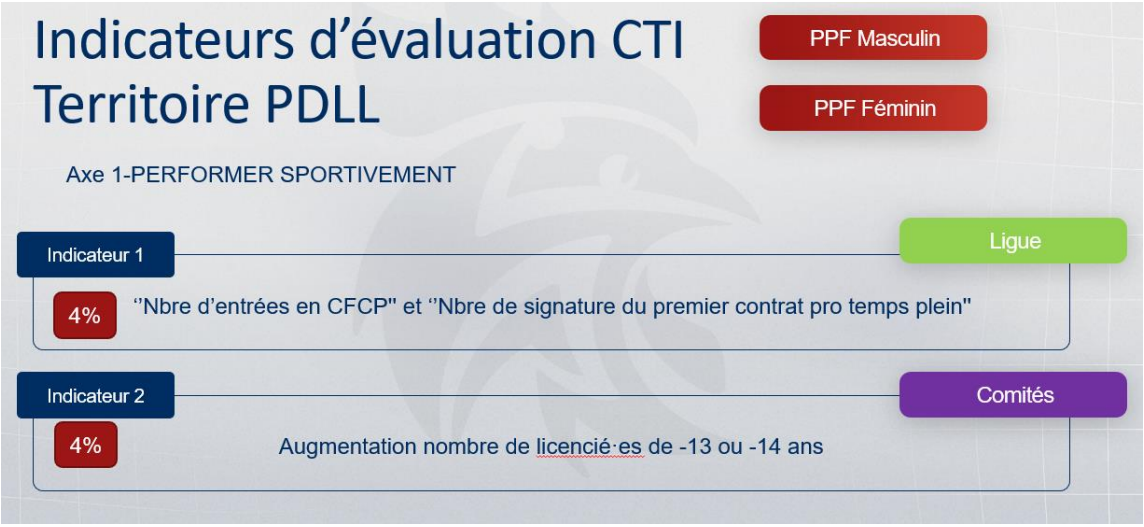

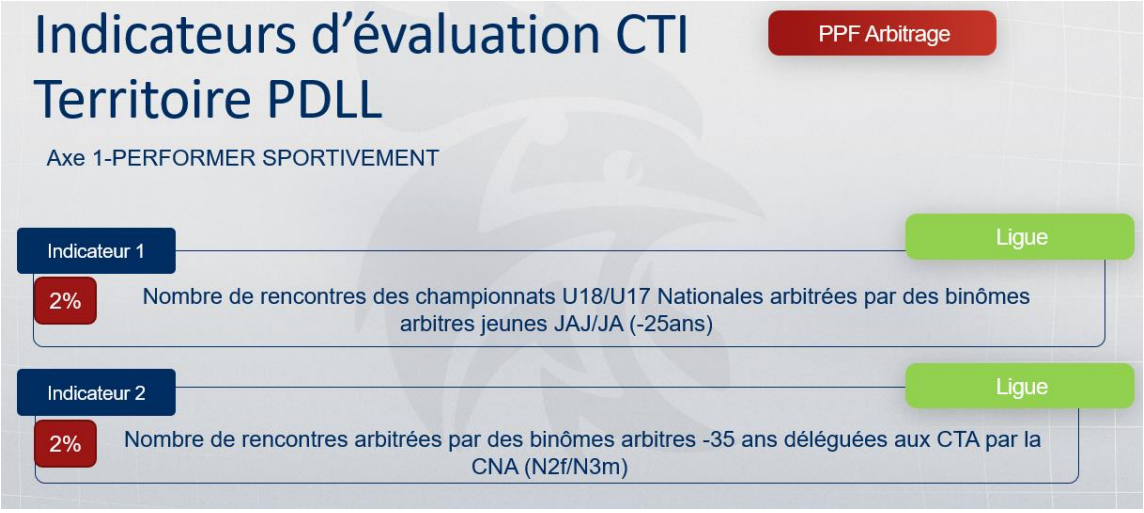

Axe 2 – Performer socialement

Axe 3 – Performer organisationnellement

Axe 4 – Performer territorialement

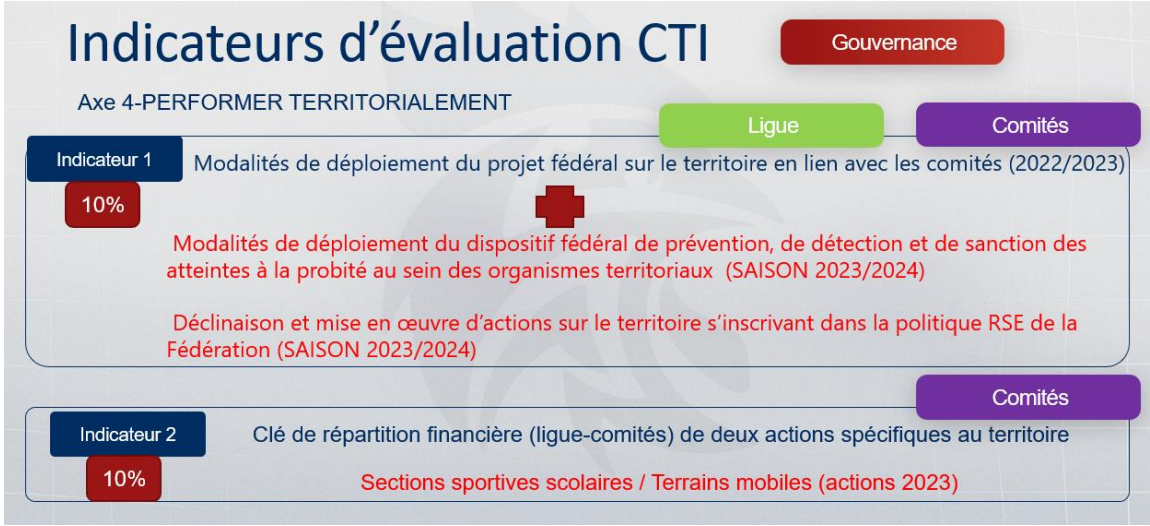

La subvention étant en hausse, tous les comités auront une part plus importante.
Si on veut favoriser la démarche, on doit savoir qui travaille sur quoi. Le travail a été commun au service du territoire.
On a une base de travail.

Les enveloppes territoriales CTI

Part fixe

Au 30 juin 2023 :

Ligue PDLL : 26 284,08 € (contre 25 909,80 € en 2022)

Comités départementaux : 39 426,12 € (36 000 € en 2022)
soit 7 885,22 € par comité

Part variable

Au 31 décembre 2023 (en fonction de l'évaluation) :

Ligue PDLL : 20 808,00 € (contre 16 273,20 € en 2022)

Comités départementaux : 22 998,00 € (25 000 € en 2022)
soit 4 599,60 € par comité

Part fixe + Part variable

Ligue PDLL : 47 092,08 €
En 2022 : 42 183 €

Comités départementaux : 62 424,12 €
En 2022 : 61 000 €

Par comités en 2023 : 12 484,82 €
Par comités en 2022 : 12 200,00 €

ANS PSF : + 24 000 €.

Les enveloppes

ANS PSF

	2022	2023
Auvergne-Rhône-Alpes	234 487 €	244 825 €
Bourgogne-Franche-Comté	218 092 €	186 255 €
Bretagne	164 198 €	166 642 €
Centre-Val de Loire	149 624 €	142 929 €
Grand Est	376 720 €	315 188 €
Hauts-de-France	198 554 €	179 271 €
Île-de-France	423 957 €	359 525 €
Normandie	234 998 €	196 869 €
Nouvelle-Aquitaine	232 024 €	248 362 €
Occitanie	293 478 €	264 690 €
Pays de la Loire	122 692 €	146 675 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	315 142 €	249 776 €
Guadeloupe	77 097 €	70 274 €
Guyane	79 436 €	72 406 €
Martinique	126 140 €	114 977 €
Mayotte	42 978 €	39 174 €
Réunion	149 383 €	136 162 €
Total	3 439 000 €	3 134 000 €

Répartition financière des équipes de France. Convention devenue caduque au niveau du nouveau cahier des charges de la fédération. Réflexion en cours sur la création d'une réserve territoriale, en lien avec les recettes de l'Equipe de France.

Terrain mobile.
Un terrain pour la ligue. Les comités souhaitent aussi en obtenir un, pour ainsi faciliter la promotion du hand à 4, en le mettant à disposition des clubs.

8. Projet immobilier

Point présenté par Julien LAHAIE – Secrétaire Général

Le groupe de travail s'était réuni. Au vu des projets présentés, le coût moyen était de 12 millions d'€ HT.
Au vu de la présentation des comptes, la ligue n'a pas les capacités financières pour se lancer dans un tel projet. À ce jour, ce projet est en stand-by. Concrètement, le projet sera réouvert quand la ligue sera en capacité de le financer.

Les promoteurs sont capables de faire beaucoup moins cher, en limitant les options.

Actuellement, on ne peut pas présenter ce projet aux licenciés et annoncer un budget déficitaire. On avait annoncé que les licenciés ne paieraient pas cette MTH.

Les partenaires, qui au départ étaient très emballés, n'ont pas fait de proposition d'engagement écrite.

Serge précise que cette opération était indépendante du budget de la Ligue. On doit savoir si on doit continuer à travailler pour avoir des financements ou si le projet est clos.

- ➔ Julien : on continue à travailler pour trouver des financements. Le projet reste au même endroit, à Ancenis.
- ➔ On devra peut-être trouver une solution intermédiaire, sans projet d'achat, en attendant, les locaux de la ligue étant trop petits.

Clôture de la réunion à 17h40.

Julien LAHAIE
Secrétaire Général de la Ligue

Alexis HUAULMÉ
Président de la Ligue